

LES MUSÉOPHAGES

- CONCOURS -

Créez, inventez...

à partir d'un objet
du Musée d'art
et d'archéologie
du Périgord.

concours
à destination
des jeunes
de 12 à 20 ans,
collégiens, lycéens
et étudiants



DÉPÔT DES CANDIDATURES AVANT LE 1^{er} DÉCEMBRE 2015

MAAP - 22 COURS TOURNY - TÉL : 05 53 06 40 70

WWW.PERIGUEUX-MAAP.FR  

- RÈGLEMENT -

Article 1 - Le service des Publics du Musée d'art et d'archéologie du Périgord organise un grand concours gratuit intitulé "CONCOURS DES MUSÉOPHAGES".

Article 2 - Ce concours est ouvert aux collégiens, lycéens, et étudiants de la Dordogne. Les élèves peuvent participer par classe, par groupe ou à titre individuel s'ils ont entre 12 et 20 ans.

Article 3 - But du concours

Les participants doivent créer une œuvre ou concevoir un projet, avec l'aide ou non d'enseignants ou de personnels de l'éducation, à partir d'une collection ou d'un objet du Musée d'art et d'archéologie du Périgord, qu'ils pourront détourner, interpréter, tourner en dérision ou réactualiser en évitant la simple copie. Pour cela, ils seront libres de choisir les moyens plastiques (peinture, sculpture, vidéo, photo...) ou écrits (documentaire, fiction, poésie, scénario, théâtre...) qui leur conviennent.

Article 4 - Modalités du concours

Le choix de l'œuvre se fait au Musée ou à partir du dossier téléchargeable sur le site internet du Musée (www.perigueux-maap.fr). Pour visiter les groupes devront prendre rendez-vous, les individuels viendront librement. Ils pourront se munir de tout matériel nécessaire à la réalisation de relevés, photos ou film à condition de ne pas gêner les visiteurs et de ne pas utiliser de matériaux salissants. Les réalisations définitives se feront hors du Musée, chez-soi ou en classe.

Elles devront être transportables et présentables au public dans les salles du Musée. Elles ne devront comporter aucun élément organique ou périssable. Elles seront accompagnées d'un texte de quelques lignes expliquant le choix et la démarche du ou des participants.

Article 5 - Critères de sélection

Un jury composé de personnalités du monde de la culture, de l'enseignement, et de l'économie sélectionnera les réalisations selon les critères suivants :

- originalité et pertinence du travail
- adéquation entre les moyens choisis et l'idée
- distanciation, humour
- qualité de présentation du travail
- respect des contraintes.

Article 6 - Les niveaux pris en compte

Cinq niveaux seront pris en compte avec pour chacun d'eux un 1^{er} et un 2^e prix :

- 6^e / 5^e
- 4^e / 3^e
- BEP / Seconde
- 1^{re}
- Terminale / BAC PRO / Supérieur

+ un prix spécial du jury

Article 7 - Dates

- Début du concours : 1^{er} octobre 2015
- Date limite de dépôt des candidatures : 1^{er} décembre 2015
- Dépôt impératif des œuvres : avant le 1^{er} mars 2016
Les œuvres présélectionnées seront exposées dans les salles du Musée en avril / mai 2016. Durant cette période le jury sélectionnera les œuvres lauréates. La remise des prix se fera début juin (date à préciser).

Article 8 - Exemples de prix : matériel d'art, livres, céderom...

Article 9 - L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que le renoncement à tout droit sur leurs œuvres.

Article 10 - Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une publication sous forme d'un céderom.

Bulletin de participation

à remettre au plus tard le 1^{er} décembre 2015

Établissement :

Adresse :

Participation : en groupe
et / ou individuelle

Nom / Prénom :

Classe de :

Classe entière de :

Ou groupe de : de la classe de :

Nom et discipline du ou des professeurs impliqués dans le projet :

.....

.....

.....

.....

Tél. :

Email :

Musée d'art et d'archéologie du Périgord
22 cours Tourny - 24000 Périgueux
tél - fax : 05 53 06 40 70 / maap@perigueux.fr
www.perigueux-maap.fr

